

NOTE CONCERNANT LE DÉPÔT DU FORMULAIRE MM12 : DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA CONSTITUTION D'UN MANDATAIRE

Formulaire MM12 (facultatif) : Demande d'inscription de la constitution d'un mandataire (règle 3 du règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques).

Veillez vous reporter à notre [Guide pour l'enregistrement international des marques](#) pour obtenir de plus amples informations sur les demandes, l'enregistrement et la gestion de marques internationales.

INFORMATIONS IMPORTANTES

OBJET DU FORMULAIRE

Ce formulaire doit être utilisé pour constituer un mandataire qui agira en votre nom pour gérer votre demande internationale ou votre enregistrement international auprès du Bureau international (OMPI), ou pour remplacer un mandataire déjà inscrit. Toutefois, le moyen le plus simple d'inscrire une constitution de mandataire est d'utiliser le formulaire intitulé "Informations concernant le mandataire" disponible sur le site Web de l'OMPI.

L'OMPI ne prévoit aucune exigence particulière en ce qui concerne les qualifications professionnelles des mandataires constitués. En outre, le mandataire n'a pas besoin d'être ressortissant d'un État membre du système de Madrid, ni d'être domicilié ou de résider dans un État membre.

Il est possible d'utiliser un seul formulaire pour demander la constitution d'un mandataire à l'égard de plusieurs demandes ou enregistrements internationaux, pour autant que ces demandes ou enregistrements soient tous au nom du même déposant ou titulaire.

Veillez noter que l'OMPI inscrira les informations reçues au registre international, à condition qu'elles remplissent les conditions prescrites à la règle 25 du règlement d'exécution. Il est donc essentiel que vous fournissiez des informations exactes et complètes

S'AGIT-IL DU BON FORMULAIRE?

N'utilisez pas ce formulaire pour demander l'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire déjà inscrit au registre international ou pour mettre à jour son adresse électronique ou son numéro de téléphone. Utilisez le formulaire intitulé "Informations concernant le mandataire" disponible sur le site Web de l'OMPI ou le formulaire [MM10](#) à cet effet.

Si vous souhaitez radier un mandataire constitué, veuillez utiliser le formulaire intitulé "Informations concernant le mandataire" disponible sur le site Web de l'OMPI.

N'utilisez pas ce formulaire pour demander la constitution d'un mandataire local dans une partie contractante désignée déterminée (par exemple, à la suite d'un refus provisoire). Vous devrez vous mettre en rapport avec l'office de cette partie contractante pour obtenir de plus amples informations sur les exigences à remplir, le cas échéant. Vous pouvez également consulter la [Base de données des profils des membres du système de Madrid](#) pour de plus amples informations.

EFFET DE L'INSCRIPTION DE LA CONSTITUTION D'UN MANDATAIRE

Si vous constituez un mandataire auprès de l'OMPI, toutes les communications de l'OMPI (y compris les refus, les décisions et les avis d'irrégularité) relatives aux demandes ou enregistrements énumérés dans le formulaire seront envoyées à ce mandataire uniquement (sauf dans de rares cas, où le déposant ou le titulaire recevra également une copie). L'OMPI ne réexpédiera au mandataire aucune communication précédemment envoyée au titulaire. Veuillez également noter que l'inscription du mandataire (ou le défaut d'inscription) ne constitue pas une excuse de l'inobservation de l'un quelconque des délais prévus pour les demandes internationales ou les enregistrements internationaux concernés.

Le mandataire constitué ne peut agir que devant l'OMPI. Il peut être nécessaire de constituer un mandataire qui pourra agir devant l'office de la partie contractante désignée afin de répondre à un refus émis par un tel office.

Lorsque l'OMPI aura inscrit la constitution d'un mandataire au registre international, les offices des parties contractantes désignées en seront informés.

La constitution d'un nouveau mandataire remplace tout mandataire précédemment constitué.

COMMENT SOUMETTRE LE PRÉSENT FORMULAIRE

Le présent formulaire peut être soumis directement à l'OMPI par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Envoi de formulaire(s)"). Le formulaire peut aussi être soumis par l'intermédiaire de l'office de la partie contractante du titulaire. Toutefois, l'office doit auparavant être consulté quant à la manière de soumettre le formulaire – sur papier ou par voie électronique, et au point de savoir si une taxe de traitement est perçue pour la transmission à l'OMPI.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ET TAXES

La demande d'inscription de la constitution d'un mandataire est gratuite.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE ET SERVICES EN LIGNE DE L'OMPI

Si vous ne l'avez pas encore fait, par exemple dans la demande internationale, vous devez fournir (ou mettre à jour) l'adresse électronique du titulaire, par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Modification des coordonnées du titulaire").

Les titulaires ne peuvent pas indiquer l'adresse électronique de leur mandataire comme étant la leur. Par conséquent, l'adresse électronique du titulaire et celle du mandataire doivent être différentes.

Veuillez noter que l'OMPI n'indiquera pas l'adresse électronique des déposants, des titulaires ou des mandataires dans les services d'information en ligne du système de Madrid (par exemple, dans les outils *Madrid Monitor* et *Madrid Real-Time Status*), ni ne publiera ces informations dans la *Gazette OMPI des marques internationales*.

Si un mandataire a été constitué, l'OMPI enverra exclusivement toutes les communications à l'adresse électronique du mandataire¹. Si un mandataire n'a pas été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique du déposant ou du titulaire, ou à l'autre adresse électronique pour la correspondance lorsqu'une telle adresse a été indiquée.

L'adresse électronique est le moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus sûr pour l'OMPI de transmettre des informations à ses utilisateurs. Vous recevrez sans délai les communications électroniques urgentes des offices des parties contractantes désignées. Si vous avez déjà fourni une adresse électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est à jour.

L'OMPI a mis au point un certain nombre d'outils et de services en ligne utiles. Vous aurez besoin d'un compte OMPI pour accéder à ces outils et services. Ce compte vous donnera accès aux outils et services en ligne de l'OMPI qui ont été conçus pour vous aider à gérer, grâce à un seul et même service, l'ensemble de votre portefeuille d'enregistrements internationaux de marques rattachés à la même adresse électronique.

Suivi de votre demande

[Madrid Monitor](#) vous permet de suivre en temps réel l'évolution de vos demandes à mesure qu'elles sont traitées par l'OMPI. Pour consulter la situation juridique de votre demande, cliquez sur l'onglet "Suivi en temps réel" depuis un enregistrement particulier ou saisissez le numéro de votre enregistrement international dans l'onglet "Recherche en temps réel".

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE MM12

Le formulaire doit être dactylographié. L'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.

NOMBRE DE FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES

Si l'espace prévu dans une partie quelconque du formulaire est insuffisant, veuillez joindre une "feuille supplémentaire" après la dernière page du formulaire et indiquer le nombre de feuilles supplémentaires annexées à la demande.

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

Le mandataire et l'office (si le formulaire est soumis par l'intermédiaire d'un office) peuvent indiquer leur propre numéro de référence de dossier interne. L'OMPI intégrera ce numéro de référence dans toute communication ultérieure concernant le présent formulaire.

¹ Lorsqu'un mandataire a été constitué, l'OMPI n'envoie pas de communication directement au déposant ou titulaire. Cette règle souffre quelques exceptions :

- lorsque la constitution d'un mandataire est irrégulière, l'OMPI en informe à la fois le déposant ou titulaire et le mandataire présumé;
- six mois avant l'expiration de la période de protection, l'OMPI envoie un avis officiel au titulaire ainsi qu'au mandataire;
- si le montant des émoluments et taxes payés est insuffisant aux fins du renouvellement, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsqu'un enregistrement international n'est pas renouvelé ou qu'il n'est pas renouvelé à l'égard d'une partie contractante désignée, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsque la radiation de la constitution est demandée par le mandataire, l'OMPI, jusqu'à la date à laquelle la radiation prend effet, adresse toute communication au déposant ou titulaire et au mandataire.

RUBRIQUE 1 : NOM DU DÉPOSANT ET/OU DU TITULAIRE

Indiquer le nom du titulaire exactement tel qu'il est inscrit au registre international. Lorsque l'enregistrement international fait l'objet d'une cotitularité, indiquer le nom de chaque codéposant ou cotitulaire tel qu'il est inscrit au registre international.

RUBRIQUE 2 : RÉFÉRENCE(S) DE LA/DES DEMANDE(S) INTERNATIONALE(S) ET/OU NUMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT(S) INTERNATIONAL(AUX)

Pour les demandes internationales (uniquement lorsque le numéro d'enregistrement n'est pas encore connu)

Indiquer l'office d'origine de la marque de base, les numéros et dates de la demande ou de l'enregistrement de base et la date de dépôt de la demande internationale auprès de l'office d'origine.

Pour les enregistrements internationaux

Indiquer le(s) numéro(s) d'enregistrement(s) international(aux) en entier, par exemple 123456 ou 123456A.

Le nom et l'adresse du déposant ou titulaire de chaque demande internationale ou enregistrement international doivent être identiques. Si tel n'est pas le cas, une demande distincte doit être soumise pour chaque déposant ou titulaire.

RUBRIQUE 3 : MANDATAIRE

Rubrique 3.a) : Nom

Si le mandataire est une personne physique, veuillez indiquer son nom complet. Le nom de famille et le prénom doivent être indiqués dans l'ordre dans lequel ils sont utilisés. Si le mandataire est une personne morale, sa dénomination officielle complète doit être indiquée.

Rubrique 3.b) : Adresse

Les adresses doivent être libellées de manière à favoriser une livraison rapide par les services postaux. Elles doivent comprendre le code postal (s'il y a lieu) et le nom du pays ou de la région.

Rubrique 3.c) : Adresse électronique

Vous **devez** fournir l'adresse électronique du mandataire. Toutes les communications de l'OMPI relatives à l'enregistrement international ou aux enregistrements internationaux, ou à la demande internationale ou aux demandes internationales mentionnés dans le présent formulaire seront envoyées par voie électronique uniquement à l'adresse indiquée dans cette rubrique. Le déposant ou le titulaire ainsi que le mandataire doivent s'assurer que cette adresse électronique est correcte et à jour.

Rubrique 3.d) : Numéro de téléphone

Veillez indiquer un numéro de téléphone avec les indicatifs de pays et de zone (p. ex. +41 22 338 86 86). Il n'est pas obligatoire de fournir un numéro de téléphone, mais cela permettra à l'OMPI de joindre votre mandataire plus facilement en cas de besoin.

RUBRIQUE 4 : SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU TITULAIRE

Le déposant ou le titulaire doit signer le présent formulaire avant de le soumettre directement à l'OMPI. Si le formulaire n'est pas signé, le mandataire ne sera pas inscrit et toutes les communications de l'OMPI seront adressées directement au déposant ou au titulaire de l'enregistrement international (ou au mandataire existant au dossier).

Si la demande est présentée par l'intermédiaire d'un office et signée par l'office, la signature du déposant ou du titulaire n'est pas requise et la rubrique 5 ne doit pas être remplie. Toutefois, l'office peut demander au titulaire (ou à son mandataire) de signer cette rubrique ou les autoriser à la signer.

La personne signant le formulaire déclare qu'elle est habilitée à la signer en vertu de la législation applicable.

Nom

Indiquer le nom du titulaire ou du déposant (y compris en cas de codéposants ou de cotitulaires) exactement tel qu'il est inscrit au registre international.

Si le déposant ou le titulaire est une personne morale, indiquer son nom tel qu'il est inscrit au registre international (et non pas le nom de la personne signant le formulaire au nom de cette personne morale).

Signature

La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un cachet.

RUBRIQUE 5 : OFFICE DE LA PARTIE CONTRACTANTE DU TITULAIRE PRÉSENTANT LA DEMANDE

Cette rubrique doit uniquement être remplie par l'office soumettant le formulaire.

[Fin de la note concernant le dépôt du formulaire MM12]